



© F. BLANC

EN AVANT VERS LE 19 MARS!

Le Grand débat est prévu pour se terminer à la mi-mars. Nous l'avons dit, FO n'en est pas partie prenante.

Nous considérons en effet que le syndicat n'a pas vocation à se substituer aux institutions et cadres d'expression citoyenne et de conduite des politiques d'intérêt général, ni à s'y trouver confondu, dissous ou muselé.

Nous sommes aussi attentifs à ce que les idées de démocratie « directe », « participative », « pétitionnaire », ou encore les pratiques référendaires, ne soient pas utilisées demain pour étouffer la liberté d'association et la liberté syndicale.

Depuis de trop nombreuses années le dialogue social et la négociation collective n'ont pas reçu, selon nous, la considération nécessaire, quand ils ne sont pas décriés. Des décisions ont été prises et sont encore annoncées, sans véritable consultation et possibilité d'inflexion, bien qu'elles puissent conduire à des transformations profondes de notre système de protection sociale collective.

Nous avons dû réagir aux propos du président de la Répu-

blique concernant la négociation sur l'Assurance chômage, rappelant que l'échec venait à la fois d'une forme de mainmise du gouvernement via sa lettre de cadrage et d'interventions publiques répétées tendant à déconsidérer tant les acteurs que le système de l'Assurance chômage lui-même.

Se faire entendre pour la justice sociale !

Nous avons rencontré la ministre du Travail et nous avons prévenu que nous serions attentifs à ce que les demandeurs d'emploi ne fassent pas les frais de la situation. FO s'est pleinement investie dans la négociation, cela a été largement reconnu. Notre proposition de bonus-malus démontre que l'on peut efficacement pénaliser les recours abusifs aux contrats courts (80 % des contrats de moins d'un mois sont des réembauches chez le même employeur !) et ainsi y mettre fin progressivement, tout en réalisant des économies pour le système d'Assurance chômage.

On l'a compris : défendre l'As-

surance chômage fondée sur la solidarité entre salariés – ce qui justifie aussi notre opposition à une pénalisation des cadres, dont il ne faut pas oublier qu'ils contribuent à hauteur de 42 % quand ils n'utilisent que 15 % du volume des indemnisations – fera partie des revendications justifiant la mobilisation en vue du 19 mars.

Avec la défense du service public et de la fonction publique, des régimes de retraite, augmenter les salaires, pensions et retraites sera un leitmotiv : la revendication est plus que légitime. C'est vrai en France comme plus largement. L'OCDE, dans un rapport publié le 4 décembre 2018, s'inquiétait « *d'une stagnation sans précédent des salaires dans les pays riches* », soulignant que « *les salaires médians réels ont progressé à un rythme inférieur à celui des salaires moyens réels [...] si bien que les inégalités salariales se sont creusées* ». « *La répartition des revenus s'est de plus en plus orientée vers le capital au détriment du travail, et la répartition des revenus et de la richesse est de plus en plus inégale* », ajoute-t-elle !

Alors, en avant vers le 19 mars pour se faire entendre pour la justice sociale !